

Résolution de l'Assemblée générale de l'IFLA

Résolution destinée au gouvernement français et aux municipalités françaises pour le soutien aux principes du Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques.

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) est une association non-gouvernementale représentant les bibliothécaires et les bibliothèques dans 145 pays dans le monde entier. Lors de sa Conférence générale à Copenhague du 31 août au 5 septembre 1997, qui rassembla 2 500 délégués, l'IFLA discuta la situation des bibliothèques publiques de quatre villes de France, soumise à la censure des autorités locales dans l'achat de livres et de périodiques et dans lesquelles la neutralité et l'impartialité des bibliothécaires ont été mises en cause. La pression sur les bibliothécaires a été si forte que certains ont du quitter leur poste.

L'IFLA soutient fortement le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques qui dit que :

"La bibliothèque publique, porte locale du savoir, constitue le moyen de base pour la formation tout au long de la vie, la décision indépendante et libre, et le développement culturel de l'individu ou du groupe social."

"Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune censure politique, idéologique ou religieuse ni à aucune pression commerciale."

L'IFLA observe avec beaucoup d'inquiétude les développements actuels dans les municipalités françaises, et les considère comme une violation du Manifeste. Elle demande:

- que toutes les municipalités françaises soutiennent fermement les principes du Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques,
- que le gouvernement français prennent des mesures urgentes pour garantir que les bibliothèques publiques fonctionnent conformément au Manifeste de l'UNESCO,
- que les députés et sénateurs français produisent une loi confirmant le droit et le devoir des bibliothécaires des bibliothèques publiques de fournir des collections et services libres de toute censure politique, idéologique et religieuse et confortant l'impartialité des bibliothécaires.

La Conférence générale de l'IFLA confirme son appui le plus absolu au droit des bibliothécaires de développer des services apportant un accès libre et sans entraves à l'information et au savoir qui reflète la pluralité et la diversité de la société et continuera à travailler activement à leurs côtés.